

Conventions entre la ville et le Conseil Général des Hauts-de-Seine pour l'utilisation du passeport loisirs « P@ss92 ».

Vu le rapport du Directeur Général Adjoint des Services du 29 mai 2006,

Vu le rapport du Directeur Général des Services du 30 mai 2006,

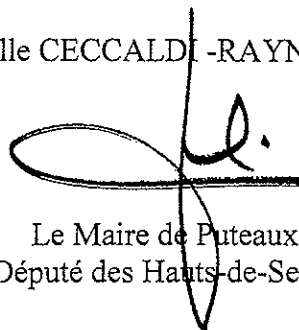
Vu les Conventions ci-annexées,

Je propose au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes des conventions à intervenir avec le Conseil Général des Hauts-de-Seine pour l'utilisation du passeport loisirs « P@ss92 » pour le service Jeunesse, le service des Sports (écoles municipales de sports), le service de la Culture et le Conservatoire municipal et la convention globale pour l'année scolaire 2006-2007 ;

- de m'autoriser à signer lesdites conventions ou d'autoriser mon représentant à signer, en mon nom et pour le compte de la Ville, lesdites conventions.

Joëlle CECCALDI -RAYNAUD



Le Maire de Puteaux
Député des Hauts-de-Seine

Le 30 mai 2006

Conventions entre la ville et le Conseil Général des Hauts-de-Seine pour l'utilisation du passeport loisirs « P@ss92 ».

Le Conseil Général des Hauts-de-Seine a mis en place un dispositif formalisé par la constitution d'un chéquier « P@ss92 » gratuit.

Cette aide financière destinée aux activités extra-scolaires est réservée, pour l'année scolaire 2006-2007, aux enfants rentrant en 5^{ème} et 4^{ème}. Ces collégiens peuvent en bénéficier sur simple inscription.

Ce chéquier est un moyen de paiement pour l'accès à des activités sportives ou culturelles. En l'occurrence, la ville est concernée par le service Jeunesse, le service des Sports, le service de la Culture et le Conservatoire municipal.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer les conventions d'utilisation du passeport loisirs « P@ss92 » avec le Conseil Général des Hauts-de-Seine pour le service Jeunesse, le service des Sports (écoles municipales de sports), le service de la Culture et le Conservatoire au cours de l'année scolaire 2006-2007, et également la convention globale entre la Ville et le Conseil Général des Hauts-de-Seine.

Le Directeur Général des Services



Christian OLLIVIER

Le 29 mai 2006

Conventions entre la ville et le Conseil Général des Hauts-de-Seine pour l'utilisation du passeport loisirs « P@ss92 ».

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver des projets de conventions entre la Ville et le Département des Hauts-de-Seine, ayant pour objet les modalités d'utilisation du passeport loisirs « P@ss92 ».

Ce dispositif, mis en place en 2005, se compose d'un chéquier « P@ss92 » gratuit, composé de 4 chèques d'une valeur globale de 70 euros.

Il peut servir de moyen de paiement pour l'accès à des activités sportives ou culturelles. Les enfants rentrant en 5^{ème} et 4^{ème} peuvent en bénéficier sur simple inscription.

Pour l'année scolaire 2006/2007, la Ville de Puteaux est concernée par le service Jeunesse, le service des Sports, le service de la Culture et le Conservatoire municipal.

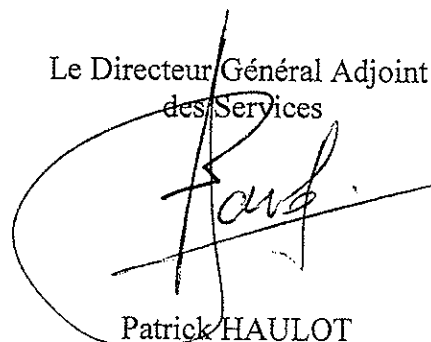
Pour la mise en place de ce dispositif, le Conseil Général impose la signature de deux types de conventions :

- Une convention globale, de principe, entre la Ville et le Département des Hauts-de-Seine ;
- Une convention entre le Département des Hauts-de-Seine et chacun des organismes culturels ou sportifs concernés, en l'occurrence quatre pour la Ville : le Service Jeunesse, le Service des Sports, le Service de la Culture et le Conservatoire municipal.

Ces Conventions ont été approuvées par la Commission permanente du Conseil Général.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'accepter d'adhérer au dispositif « P@ss92 » et d'autoriser le Maire à signer les conventions devant intervenir avec le Conseil Général des Hauts-de-Seine.

Le Directeur Général Adjoint
des Services



Patrick HAULOT

PROJET

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de la Commission permanente en date du 20 février 2006 du département des Hauts-de-Seine représenté par son Président agissant au nom et pour le compte du Département,

Vu les conventions proposées entre le Conseil Général des Hauts-de-Seine et la Ville de Puteaux,

Considérant le bien-fondé du dispositif mis en place,

Vu les rapports de présentation annexés,

DELIBERE

Article 1 : Décide de l'utilisation du passeport loisirs « P@ss92 » pour le règlement des activités sportives et culturelles proposées par le service Jeunesse, le service des Sports, le service de la Culture et le Conservatoire de la ville de Puteaux.

Article 2 : Autorise Madame le Maire à signer les conventions d'utilisation du passeport loisirs « P@ss92 » avec le Conseil Général des Hauts-de-Seine, pour les quatre services municipaux précités et la convention globale entre la Ville et le Conseil Général des Hauts-de-Seine.